



**Obstacles et défis relatifs
à la protection et à la réinsertion
des victimes de la traite des personnes**

Experte en charge de la rédaction

Madame Raoudha Bayouhd

Avis sur l'outil

Expert du Conseil de l'Europe

Monsieur Christian Meulders (Belgique)

Ce document a été élaboré sous l'égide de
l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes
dans le cadre du projet conjoint
Conseil de l'Europe - Union européenne
**Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie
(PAII-T)**

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ne peuvent être tenus responsables du contenu de cet ouvrage ainsi que de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.

Ce document est **gratuit**

Obstacles	Défis	Services requis	Prestataires de services concernés par l'intervention	Structures spécialisées (Voir la cartographie des parties prenantes dans les Annexes)
I. obstacles matériels				
1- Perte du domicile	Obtenir un domicile temporaire ou permanent	Assistance matérielle	Institutions d'aide sociale	Les commissariats régionaux Les services de promotion sociales Les associations
2- Absence d'autonomie financière: la soumission à l'exploitant	Obtenir une source de revenu		Associations	
3- Situation d'extrême nécessité	Recevoir une assistance matérielle			
4- Absence de moyens de subsistance de base pour la victime et ses enfants	Recevoir une assistance matérielle			
5- Souffrir d'une maladie chronique et les coûts élevés du traitement et des médicaments	Obtenir les frais des traitements et des médicaments		Hôpitaux et centres de soin publics	Services spécialisés des hôpitaux publics
6- Le Chômage prolongé et la volonté d'obtenir un travail	Obtenir un emploi temporaire ou permanent	<p>Intégration dans le marché du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> · Formation professionnelle dans une discipline particulière · l'emploi à l'étranger en vertu de contrats de travail homologués 	<ul style="list-style-type: none"> · Les Institutions sociales · Établissements de formation professionnelle · Centres de formation des associations · Établissements et centres de formation privés 	<p>Centres de formation du Ministère des affaires sociales.</p> <p>Centres de formation du ministère de l'emploi et de l'insertion professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centres de formation d'associations et d'organisations nationales - Centres de formation privés - Structures d'homologation des contrats de travail à l'étranger

Obstacles	Défis	Services requis	Prestataires de services concernés par l'intervention	Structures spécialisées (Voir la cartographie des parties prenantes dans les Annexes)
7- Absence de qualifications scientifiques ou de formation nécessaire pour l'intégration professionnelle	Acquisition des qualifications académiques ou professionnelles nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> · formation dans une discipline particulière · Réinsertion scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> · Établissements d'enseignement · Établissements et centres de formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Centres de formation du Ministère des affaires sociales - Centres de formation du ministère en charge de l'emploi et de l'insertion professionnelle -Centres de formation des associations et des organisations nationales -Centres de formations privés

II. Obstacles psychologiques et sanitaires

1- Se sentir stigmatisé, coupable et responsable des faits	-Accompagnement psychologique et renforcement de la confiance en soi	Prise en charge et suivi psychologique		- services psychiatriques dans les hôpitaux publics
2- La peur des autorités et de la police	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer le sentiment de la peur - Diminuer le sentiment de la peur 			-Services de promotion sociale du Ministère des affaires sociales
3-La peur de(s) l'exploitant(s) et la soumission en raison du rapport de domination	- La convaincre de sa situation de victime et de la position de l'exploitant qui est hors la loi.			-Centres intégrés pour la jeunesse et l'enfance du ministère des Femmes, de la Famille et des Personnes âgées
4- Attachement extrême et défense de(s) l'exploitant(s)	- La convaincre de la nécessité de coopérer avec les autorités pour assurer sa protection et celle des autres victimes		Psychiatre (adulte + enfant)	-Bureau du Délégué Général à la Protection de l'Enfance Et les bureaux des délégués à la protection de l'enfance au niveau régional
5- S'abstenir de fournir des données ou des informations relatives au réseau criminel ou à l'existence d'autres victimes				-Centres de défense et d'intégration sociale du ministère des Affaires sociales

Obstacles	Défis	Services requis	Prestataires de services concernés par l'intervention	Structures spécialisées (Voir la cartographie des parties prenantes dans les Annexes)
6- Choc psychologique, comme le stress post-traumatique ou la dépression	- Traitement psychiatrique -Accompagnement psychologique			- Centre d'accompagnement psychologique Ben Arous (Office national de la famille et de la population ONFP)
7- Subir la pression, la contrainte et les menaces, quelle que soit leur origine	- La convaincre de son statut de victime qui nécessite la protection et l'aide.			- Centres d'écoute des associations compétentes (Nebras, association AMAL ..)
8- Ne pas être convaincue et ne pas reconnaître sa position de victime	-Accompagnement psychologique pour reprendre la confiance en soi et envers les autres.			- Centre de la médecine légale Injad, Hôpital Charles Nicole
9- hésitation, manque de clarté et manque de confiance en soi et envers les autres.	Accompagnement psychologique - La convaincre de la nécessité de changer de position pour assurer sa sécurité		· Psychologue	- Centres d'écoute des associations
10- Peur des poursuites/ sanctions				- Centres d'écoute des associations
11- Etre convaincue par certaines coutumes et rituels et être engagée à les appliquer, ce qui mène à la non-dénonciation de ses exploitants.				-Centres d'écoute des associations
12- Être atteinte d'une maladie grave ou chronique	- Intervention médicale ou chirurgicale	· Suivi médical +traitement + médicaments	· Médecin généraliste · Médecin spécialiste	- Départements spécialisés de médecine dans les hôpitaux publics
13- Grossesse dans le cadre d'une relation extra-conjugale	- Suivi de la grossesse et de l'accouchement + régler le statut juridique de l'enfant.	· Suivi de son état de santé ainsi que celui de son bébé dans des hôpitaux publics	· Médecin spécialiste (gynécologue ...)	- Départements de Gynécologie dans les hôpitaux publics - Centres de santé - Office National de la Famille et de la Population

Obstacles	Défis	Services requis	Prestataires de services concernés par l'intervention	Structures spécialisées (Voir la cartographie des parties prenantes dans les Annexes)
14- Être atteinte d'une maladie sexuelle ou sexuellement transmissible et méconnaissance des services de la santé sexuelle et reproductive.	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement et suivi de l'état de santé jusqu'au rétablissement - Sensibilisation à la santé sexuelle et reproductive - Accès aux moyens de contraception 	<ul style="list-style-type: none"> · Traitement et suivi médical · Sensibilisation à la santé sexuelle et reproductive · Donner à la victime les moyens et les médicaments nécessaires pour traiter son cas. 	<ul style="list-style-type: none"> · Gynécologue · Spécialistes en santé reproductive et sexuelle · Spécialistes en microbiologie 	<ul style="list-style-type: none"> - Services de microbiologie dans les hôpitaux publics - Office National de la Famille et de la Population
15- La dépendance à la drogue ou à l'alcool	- mettre à disposition une aide médicale	· Suivi sanitaire et psychologique	· Centre de réhabilitation	<ul style="list-style-type: none"> - Départements psychiatriques dans les hôpitaux publics - Laboratoire de Toxicologie - Centre de traitement de la toxicomanie de Djebel Oust

III. Les obstacles juridiques et administratifs

1-Incompréhension de la langue de communication	- L'information de la victime sur tous ses droits et des différentes étapes de prise en charge dans la langue qu'elle comprend	· Présence d'un traducteur ou d'un interprète en langue des signes	· Interprète assermenté	<ul style="list-style-type: none"> -Liste des interprètes assermentés Disponibles dans les tribunaux de première instance -Interprètes en langue des signes appartenant à des associations qui œuvrent pour personnes handicapées
2- L'incapacité d'engager un avocat	- Engager un avocat pour la défendre et suivre son dossier judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> · Engager un avocat · Obtenir une aide légale 	<ul style="list-style-type: none"> · Ordre national des avocats et bureaux régionaux · avocats bénévoles 	<ul style="list-style-type: none"> -INLPT -L'ordre national des avocats -des avocats bénévoles - Des associations

Obstacles	Défis	Services requis	Prestataires de services concernés par l'intervention	Structures spécialisées (Voir la cartographie des parties prenantes dans les Annexes)
3- manque de moyens financiers pour régler les frais de justice	- avoir accès à l'aide légale	· Gratuité des frais de justice (honoraires des avocats, des huissiers, expertises...)	· Le bureau d'aide légale au tribunal de première instance	Ministère de la justice
4- L'absence d'un tuteur ou la non possibilité qu'il soit présent avec l'enfant victime (pour les enfants non accompagnés)	- Protéger l'enfant et lui fournir les garanties légales	· Fournir un accompagnement (psychologique, social et judiciaire) et faire le suivi de sa situation	· Présence d'un parent adulte · Délégué à la Protection de l'Enfance · Représentant de l'Organisation internationale pour	-Délégué à la Protection de l'Enfance compétent -Un représentant de l'Organisation internationale pour les migrations
5- Abstention de fournir des données ou des informations aux organes chargés de l'affaire	- Rassurer la victime pour obtenir sa collaboration pour qu'elle dénonce les réseaux criminels et engage les poursuites en justice	·Accompagnement psychologique pour rassurer la victime et avoir sa confiance · Prendre des mesures de protection en cas de danger	· Psychologue · Police · Organes judiciaires	-Les psychologues dans les ministères et les associations mobilisées -Le personnel des unités de sécurité spécialisées -L'organe judiciaire qui est chargé de l'affaire
6- La fin de la période de réflexion et de récupération	- Retour volontaire vers son pays d'origine ou entamer les procédures judiciaires	· Faciliter le retour volontaire · Exonération de frais et amendes liés aux droits de chancellerie. · faciliter les procédures judiciaires et administratives	· Instance nationale de lutte contre la traite des personnes · Ministère des finances · Organisation Internationale pour la Migration	-Instance nationale de lutte contre la traite des personnes -Ministère des finances -Organisation Internationale pour la Migration
7- Ne pas obtenir une carte de séjour temporaire	- Règlement du statut de séjour irrégulier	· Octroyer une carte de séjour temporaire si les conditions sont réunies	· Direction des frontières et des étrangers	Ministère de l'intérieur

Obstacles	Défis	Services requis	Prestataires de services concernés par l'intervention	Structures spécialisées (Voir la cartographie des parties prenantes dans les Annexes)
8- Ne pas détenir Un document lui permettant d'être identifiée comme victime de la traite	- Être reconnue en tant que victime	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir des documents d'une structure officielle qui la reconnaît en tant que victime 	<ul style="list-style-type: none"> Instance nationale de lutte contre la traite des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> Instance nationale de lutte contre la traite des personnes
9- Dépassement des termes du séjour	- Règlement du statut irrégulier de séjour	<ul style="list-style-type: none"> ne pas poursuivre la victime Octroyer un séjour temporaire si les conditions sont réunies 	<ul style="list-style-type: none"> Direction des frontières et des étrangers les organes judiciaires 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'intérieur Ministère de la justice
10- Ne pas posséder des documents d'identité (passeport, CIN...)	- Permettre à la victime de récupérer ses documents d'identité	<ul style="list-style-type: none"> Récupération du passeport ou de la CIN s'ils sont confisqués par l'employeur ou l'intermédiaire Obtenir un document d'identité Obtenir un laissez-passer en cas de perte des documents d'identité si la victime est étrangère. 	<ul style="list-style-type: none"> Organismes de sécurité compétents pour délivrer les documents administratifs Direction Centrale de la Police des Frontières et des étrangers 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'intérieur
11- L'implication de la victime dans une affaire qui n'est pas liée à la traite des personnes	- Garantir qu'elle jouisse de ses droits en tant que victime dans l'affaire principale	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à prendre en charge la victime sans arrêter les procédures judiciaires dans l'affaire annexe (en prenant en considération le type et la gravité du crime) 	<ul style="list-style-type: none"> Instance nationale de lutte contre la traite des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'intérieur Instance nationale de la lutte contre la traite des personnes
12- Le non-règlement de statut de l'enfant né hors mariage	<ul style="list-style-type: none"> Règlement du statut de l'enfant : inscription au registre de l'état civil et lui attribuer un nom patronymique (parents Tunisiens ou étrangers) 	<ul style="list-style-type: none"> Octroyer une carte de séjour temporaire si les conditions sont réunies 	<ul style="list-style-type: none"> Direction des frontières et des étrangers 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'intérieur

Pour tout signalement de cas
de présumée victime de la
traite, appelez le numéro vert
de l'Instance nationale de lutte
contre la traite des personnes

80 104 748



الهيئة الوطنية لمكافحة الاتجار بالأشخاص
Instance nationale de lutte contre la traite des personnes